

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné les règlement **RCA08-08-0003-25** et **RCA08-08-0003-26** modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats, ont été adopté respectivement le 5 avril 2022 et le 6 décembre 2022. Enfin, le règlement **RCA08-08-0001-156**, adopté le 6 décembre 2022 modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, est en vigueur depuis le 20 janvier 2023, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 26 janvier 2023

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du Conseil d'arrondissement